

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2558

22 septembre 2014

### SOMMAIRE

352 Investors S.A. ....	122784	Rio Forte Investments S.A. ....	122743
3P (L) Fund ....	122784	Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l. ..	122743
Alcove Europe Three S.à r.l. ....	122744	SBRE Capmark Holdco ....	122739
APF Luxembourg Holding S.à r.l. ....	122783	SBRE Senden ....	122743
ArcelorMittal Belval & Differdange ....	122783	SBRE Supermarket ....	122744
Enzoot Group S.A. ....	122749	SBRE Waren ....	122744
Eren Industries S.A. ....	122751	Scaffolding Group Europe S.A. ....	122745
First Solid Rock Portfolio S.à r.l. ....	122746	Scevolles S.A. ....	122745
Fondation Alphonse WEICKER ....	122751	Selp Hamburg S.à r.l. ....	122747
GCB S.A. ....	122749	Selp Uberherrn S.à r.l. ....	122747
in-edit S.à r.l. ....	122784	Sidney S.A. ....	122748
Luxma Invest S.A. ....	122782	Siegwerk Holding Luxembourg S.A. ....	122746
Omega Holding S.A. ....	122738	Simon-Christiansen & Associés, ingé- nieurs-conseils S.A. ....	122741
Ontex I S.à r.l. ....	122769	SJ Properties Aubervilliers S.à r.l. ....	122745
Partners Group Norway Retail 1 (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	122738	SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l. .....	122769
Partners Group Norway Retail 1 (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	122738	Smart Funding Patrimoine SA, SPF ....	122743
PEF V Information Technology II S.à r.l. .....	122740	Splendid Drinks S.A. ....	122743
PHM Holdco 16 S.à r.l. ....	122739	Syga S.A. ....	122738
Pictet Alternative Funds II ....	122740	TD Grand Duché de Luxembourg ....	122748
Plethore S.A. ....	122740	Titan Management Investment GP S.à r.l. .....	122748
Point Partners GP Holdco S.à r.l. ....	122739	Transcontinental Gas Invest S.à r.l. ....	122747
Point Partners GP S.à r.l. ....	122739	TreeTop Asset Management S.A. ....	122746
Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR ....	122739	Trilantic Capital Partners IV (Europe) Fee- der S.à r.l. ....	122783
Prelude Immeubles S.A. ....	122740	Trompette S.à.r.l. ....	122748
Primedale Participation S.A. ....	122741	Umbrella Investments S.à r.l. ....	122749
Rangirora Investments S.A. ....	122742	Uniworld River Cruises S.A. ....	122749
Real Fun Entertainment S.à r.l. ....	122741	Val des Lauriers S.A. ....	122749
Real-Plans S.à.r.l. ....	122742	Whale Bay S.A. ....	122748
Relaxation 2000 ....	122742	Windermere Private Placement I S.A. ..	122784
Relaxation 2000 ....	122742		

**Omega Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 167.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OMEGA HOLDING  
Société Anonyme

Référence de publication: 2014102451/11.

(140123044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Partners Group Norway Retail 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 125.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.254.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la rectification du nom de l'associé suivant Partners Group Real Estate 2013 S.C.A. SICAR et ce avec effet immédiat:

Partners Group Global Real Estate 2013 S.C.A., SICAR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014102463/15.

(140122883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Partners Group Norway Retail 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: NOK 125.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014102464/12.

(140123202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Syga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 134.732.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 février 2014 que:

- Monsieur Pierre GOFFINET, citoyen belge, né le 15 septembre 1971 à Bastogne (Belgique), et résidant professionnellement au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Sansal OZDEMIR, démissionnaire.

Cette cooptation doit être ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102630/16.

(140122586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Point Partners GP Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 188.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.  
Maître Léonie GRETHEN  
Notaire

Référence de publication: 2014102473/12.

(140123579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

**Prax Capital China Growth Fund II, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 118.476.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 20 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014102477/12.

(140122558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

**Point Partners GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 188.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.  
Maître Léonie GRETHEN  
Notaire

Référence de publication: 2014102475/12.

(140123587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

**PHM Holdco 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 167.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102494/10.

(140123117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

**SBRE Capmark Holdco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 116.954.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 10 juillet 2014*

Ayant constaté et accepté la démission présentée par DMC S.à r.l. avec effet immédiat, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B, sous le numéro 89.272.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Monsieur Martin Anton McGuire, ayant son adresse professionnelle au 155 Bishopsgate London EC2M 3XJ, UK, gérant A;

- LOUV S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant B;

- Effigi S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014102572/21.

(140122570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.314.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 15 juillet 2014 que Monsieur Rafal Bator a démissionné de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée PEF V INFORMATION TECHNOLOGY II S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110 314, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102490/12.

(140123734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Pictet Alternative Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.609.

Suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, Alter Domus Luxembourg S.à r.l. est le liquidateur de la Société PICTET ALTERNATIVE FUNDS II, en lieu et place d'Alter Domus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102495/11.

(140123645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Plethore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 117.691.

Il résulte de courriers reçus le 16 juillet 2014 au siège social de la société que les administrateurs Jaap Meijer et François Bourgon ont démissionné avec effet immédiat.

Il résulte d'un courrier reçu le 16 juillet 2014 au siège social de la société que le commissaire aux comptes Servicac Sàrl a démissionné avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102499/12.

(140123309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Prelude Immeubles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.709.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014102502/11.

(140123729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Primedale Participation S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.373.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société PRIMEDALE PARTICIPATION S.A., n° RCS Luxembourg B 84.373, en date du 10 janvier 2006 a été dénoncée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102504/10.

(140122555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Real Fun Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Real Fun Entertainment S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2014102514/12.

(140122925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Simon-Christiansen & Associés, ingénieurs-conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8303 Capellen, 85-87, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 55.631.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2014:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jens CHRISTIANSEN, administrateur, demeurant professionnellement au L-8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Marcel HETTO, administrateur, demeurant professionnellement au L-8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Denis CRIDEL, administrateur, demeurant professionnellement au L-8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Olivier WEBERT, administrateur, demeurant professionnellement au L-8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué.

- Monsieur Andreas WENER, administrateur, demeurant professionnellement au L-8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Alain WAGNER, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateurs responsables;

- Monsieur Carl Taro KLEEFISCH, administrateur, demeurant professionnellement au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L-8303 Capellen, aux fonctions d'administrateur et administrateurs responsables.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Réviseurs d'entreprises la société AUDITEURS ASSOCIES avec siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 28 mai 2014:*

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs-délégués de la société, Messieurs Denis CRIDEL, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, et Olivier WEBERT, demeurant professionnellement au L- 8303 CAPELLEN, 85-87, Parc d'Activité, avec le droit de signature individuelle pour la gestion journalière.

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs responsables avec le droit de co-signature pour la gestion journalière, Messieurs Alain WAGNER et Carl Taro KLEEFISCH ayant leur adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité Capellen, L- 8303 Capellen.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.  
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG  
Boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014102547/39.

(140123437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Real-Plans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 65, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 103.853.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 juillet 2014.

Real-Plans Sàrl  
L- 4501 Esch/Alzette

Référence de publication: 2014102515/12.

(140123114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Rangirora Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 109.967.

---

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2014102525/12.

(140123528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Relaxation 2000, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5433 Niederdonven, 57, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 55.993.

---

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15/07/2014.

Pour RELAXATION 2000 S.à r.l.  
J. REUTER

Référence de publication: 2014102529/12.

(140123224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Relaxation 2000, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5433 Niederdonven, 57, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 55.993.

---

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15/07/2014.

Pour RELAXATION 2000 S.à r.l.  
J. REUTER

Référence de publication: 2014102530/12.

(140123225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Rio Forte Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 134.741.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014102537/11.

(140122995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Smart Funding Patrimoine SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 184.547.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 03.06.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen.

Référence de publication: 2014102550/11.

(140122689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Splendid Drinks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 111.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014102557/11.

(140123698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 145.246.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014102567/10.

(140123677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**SBRE Senden, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.127.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 10 juillet 2014*

Ayant constaté et accepté la démission présentée par DMC S.à.r.l. avec effet immédiat, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B, sous le numéro 89.272.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Monsieur Martin Anton McGuire, ayant son adresse professionnelle au 155 Bishopsgate London EC2M 3XJ, UK, gérant A;

- LOUV S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant B;
  - Effigi S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant B.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014102577/21.

(140122597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**SBRE Supermarket, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.126.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 10 juillet 2014*

Ayant constaté et accepté la démission présentée par DMC S.à r.l. avec effet immédiat, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B, sous le numéro 89.272.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Monsieur Martin Anton McGuire, ayant son adresse professionnelle au 155 Bishopsgate London EC2M 3XJ, UK, gérant A;

- LOUV S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant B;

- Effigi S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014102578/21.

(140122596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Alcove Europe Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.315.

—  
La fonction exacte de M. Sean Reilly, demeurant professionnellement à Earlsfort Terrace, bâtiment Garryard House, 2<sup>ème</sup> étage, Dublin 2, Irlande, est «Gérant de catégorie A» de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102786/11.

(140122157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**SBRE Waren, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.124.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 10 juillet 2014*

Ayant constaté et accepté la démission présentée par DMC S.à r.l. avec effet immédiat, l'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement comme gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B, sous le numéro 89.272.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Monsieur Martin Anton McGuire, ayant son adresse professionnelle au 155 Bishopsgate London EC2M 3XJ, UK, gérant A;

- LOUV S.à r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant B;



- Effigi S.à.r.l., ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, gérant B.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014102579/21.

(140122595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Scaffolding Group Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3311 Abweiler, 38, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 138.681.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014102580/10.

(140123852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Scevolles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.644.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 20 juin 2014 à 16.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Joseph HENRIOT, Administrateur A et Président

Noël DIDIER, Administrateur B

JALYNE S.A., Administrateur B, représentée par Jacques Bonnier

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Copie conforme

J. HENRIOT / N. DIDIER

Administration A + Président / Administrateur B

Référence de publication: 2014102581/19.

(140123770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**SJ Properties Aubervilliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 35.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.264.

---

En date du 02 juillet 2014 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de M. Gudjon Asmundsson de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 02 juin 2014;

2. L'acceptation de la démission de M. Oskar Gardarsson de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 02 juin 2014;

3. Election des nouveaux gérants, à compter du 02 juin 2014 pour une durée indéterminée:

\* M. Snorri Arnar Vidarsson, né le 18 août 1977, à Reykjavik, en Islande, ayant pour adresse professionnelle Sóltún 26, 105 Reykjavik, Islande;

\* Mr. Kristján Oskarsson, né le 24 septembre 1951, à Reykjavik, en Islande, ayant pour adresse professionnelle Sóltún 26, 105 Reykjavik, Islande;

\* M. Ingolfur Hauksson, né le 04 juin 1960, à Bolungarvik, en Islande, ayant pour adresse professionnelle Sóltún 26, 105 Reykjavik, Islande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SJ Properties Aubervilliers S.à r.l.  
TMF Luxembourg S.A.  
Signatures  
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014102602/25.

(140122977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Siegwerk Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.882.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102598/10.

(140123520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**First Solid Rock Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.005.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 11 juillet 2014*

1. Madame Ming ZHONG a démissionné de son mandat de gérante B.

2. Monsieur Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, née à Frankfurt am Main (Allemagne), le 7 décembre 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour First Solid Rock Portfolio S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014103119/16.

(140121989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.890.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2 juillet 2014*

Il résulte des délibérations et décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 juillet 2014 que:

L'assemblée a pris acte de ce que tous les mandats des administrateurs sont venus à terme avec la présente assemblée.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Jacques Berghmans, Président et administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12;

- Monsieur Hubert Comte de Marchant et d'Ansembourg, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12;

- Monsieur Olivier de Vinck, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12;

- Monsieur Hervé Rodier, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12;

- Monsieur Robert Tyrwhitt-Drake, administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW1Y 4 JS, St James's Square, 33;

- Monsieur Patrick Wagenaar, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12;

- Monsieur Vincent Planche, administrateur, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue Guimard, 16-18;

- Monsieur Jean-René Perrette, administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW1Y 4 NS, Londres, Regent Street, 1;
- Monsieur Peter Neil Robson, administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW1Y 4 JS, St James's Square, 33;
- Monsieur Henri Delwaide, administrateur, demeurant professionnellement à B - 1050 Bruxelles, Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5/14;
- PACBO EUROPE Administration et Conseil, administrateur, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice Crochet;

pour un nouvel exercice. Le mandat de ces administrateurs viendra donc à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2015 statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2014, le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers Société coopérative établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch.

Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Pour extrait conforme

TREE TOP ASSET MANAGEMENT S.A.

Olivier de Vinck

*Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2014102646/44.

(140123215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Selp Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.377.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68872 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102589/10.

(140122563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Selp Uberherrn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.373.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68873 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102590/10.

(140123064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Transcontinental Gas Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014102644/12.

(140123201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Trompette S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2014.

Sophie ZINTZEN

*Mandataire*

Référence de publication: 2014102649/12.

(140123605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

**Sidney S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.105.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société anonyme  
SIDNEY S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 152105.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Guillaume WINCKEL.

Référence de publication: 2014102596/10.

(140123696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

**Whale Bay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 143.196.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

*Signature*

Référence de publication: 2014102739/12.

(140123554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

**TD Grand Duché de Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2958 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.484.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2014102660/10.

(140123430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

**Titan Management Investment GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler

*Mandataire*

Référence de publication: 2014102672/12.

(140122905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Umbrella Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 647.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.447.

---

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014102689/12.

(140123557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Uniworld River Cruises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.764.

---

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2012 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 6 mai 2014, sous la référence L140073431 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102695/12.

(140123575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**Val des Lauriers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.648.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102704/10.

(140122488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**GCB S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Enzooot Group S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.459.

---

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENZOOT GROUP S.A." (numéro d'identité 2010 22 15 614), avec siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 154.459, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1837 du 8 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laure MULLER, juriste, demeurant à Porcellette (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la dénomination sociale en «GCB S.A.» et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 2) Transfert du siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 et du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 15 des statuts.
- 3) Administrateur - commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «GCB S.A.» et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous dénomination de «GCB S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II et de modifier:

a) le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

b) le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15. al. 1<sup>er</sup>** . L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société, avec pouvoir de signature individuelle, Monsieur Guillaume BERNARD, administrateur de sociétés, né à Thionville (France) le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société "ADVISORY & CONSULTING" comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes de la société, la société à responsabilité limitée "CLAP S. à R.L.", avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.909.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, DONDLINGER, MULLER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 4 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Alex WEBER.

Bascharage, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103094/72.

(140122126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**Fondation Alphonse WEICKER, Fondation.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg G 46.

*Bilan au 31.12.2012 (en EUR)*

ACTIF		PASSIF	
AVOIRS EN BANQUE .....	776 543,81	DOTATION INITIALE .....	185 920,14
PORTFEUILLE - TITRES .....	925 992,60	RESULTATS EXERCICES ANTERIEURS .....	1 455 546,87
		RESULTAT DE L'EXERCICE .....	61 069,40
	<u>1 702 536,41</u>		<u>1 702 536,41</u>

*Compte de résultat au 31.12.2012 (en EUR)*

DEBIT		CREDIT	
FRAIS GENERAUX .....	4 041,97	REVENUS DIVERS .....	90 530,86
DEPENSES EN RELATION AVEC L'OBJET DE LA FONDATION .....	108 415,06	INTERETS RECUS SUR AVOIRS EN BANQUE SUR OBLIGATIONS .....	7 995,57
RESULTAT DE L'EXERCICE .....	61 069,40	DONS DIVERS .....	75 000,00
	<u>173 526,43</u>		<u>173 526,43</u>

*Budget de l'exercice 2013 (en EUR)*

DEBIT		CREDIT	
FRAIS GENERAUX .....	12 000,00	INTERETS REÇUS SUR AVOIRS EN BANQUE .....	8 000,00
DEPENSES EN RELATION AVEC L'OBJET DE LA FONDATION .....	75 000,00	REVENUS DIVERS ET DONS DIVERS ....	92 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE .....	13 000,00		
	<u>100 000,00</u>		<u>100 000,00</u>

Référence de publication: 2014103120/31.

(140122177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**Eren Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 188.556.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

NEW EREN S.A., société anonyme de droit du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est situé au 25b, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 188143,

ci-après représentée par Monsieur Pierre DAGALLIER, demeurant professionnellement au 25b, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de EREN INDUSTRIES S.A. (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 31 ci-après. La mort ou la liquidation de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires n'entraînera pas la liquidation de la société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays:

- La prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toute société ou entreprise créée ou à créer par tous moyens, alliances, apports, fusions, souscriptions d'actions, obligations ou autres titres, acquisitions de droits sociaux et sous toutes autres formes.

- L'animation et le contrôle opérationnel des filiales et participations.

- La fourniture des services administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers, mais uniquement aux actionnaires de la Société, aux filiales directes et indirectes de ses actionnaires, aux filiales directes et indirectes de la Société, ou à toute société ou entreprise qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (le «Groupe»), ainsi que la gestion de la trésorerie du Groupe.

- L'assistance du Groupe, par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement.

- L'exploitation et la gestion par tous moyens de tous biens immobiliers, meubles corporels et incorporels, de tous brevets et marques réalisés ou à réaliser par la Société, acquis ou à elle apportées, à quelque titre que ce soit.

- La participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droit sociaux, de fusion ou autrement.

- Toutes opérations de commission ou de courtage se rapportant à l'objet ci-dessus.

- Et généralement, la Société peut effectuer toute opération ou transaction industrielle, commerciale, financière et immobilière se rattachant à l'objet ci-dessus qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée.

**Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du directoire de la Société (le «Directoire»). Il peut être créé, par simple décision du Directoire, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

4.2 Au cas où le Directoire estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - Actions, Parts bénéficiaires et Certificats.**

5.1 Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société est fixé à 1.000.000,- EUR (un million d'euros) représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) par action.

5.2 Les actions donnent droit à un dividende ordinaire réparti conformément au nombre des actions de chacun des actionnaires.

5.3 Les actions sont nominatives ou au porteur.

5.4 La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions. Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

5.5 Les transferts d'actions nominatives se feront par une inscription au registre des actionnaires de la Société sur la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

5.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

5.7 Indépendamment des actions représentatives du capital social, il peut être créé des titres ou parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires») dans les limites fixées par l'article 37 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée. Une réserve spéciale (la «Réserve») ne faisant pas partie du capital social peut être spécialement créée. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut émettre des Parts Bénéficiaires à sa seule discrétion sans réserver des droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou détenteurs de Parts Bénéficiaires.



5.8 Chaque Part Bénéficiaire aura droit à une distribution prioritaire, à prélever sur les bénéfices, primes ou les réserves disponibles (y compris la Réserve) de la Société, d'un montant calculé sur la valeur nominale ou à défaut sur le pair comptable des Parts Bénéficiaires, multiplié par le taux qui aura été indiqué lors de l'Assemblée qui décidera de l'émission des Parts Bénéficiaires. Si, pour quelque raison que ce soit, la distribution prioritaire n'était pas payée au cours d'une année donnée, la mise en paiement de la distribution prioritaire en question devra se faire de manière privilégiée lors de la prochaine année qui permettra une telle distribution.

Les distributions sur Parts Bénéficiaires à partir de tout bénéfice net après impôt, toutes réserves (y compris la Réserve) et/ou primes sont décidées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires sous le respect des conditions prévues par la loi. Des distributions intérimaires sur Parts Bénéficiaires peuvent être déclarées et payées par le Directoire à condition de respecter les termes et conditions fixés par la loi pour les distributions de dividendes intérimaires aux actionnaires, soit en espèces ou en nature.

Toute distribution déclarée sera payable au siège de la Société ou aux guichets désignés par le Directoire (sous réserve des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires).

Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées, mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.

Des distributions sur Parts Bénéficiaires peuvent être déclarées et payées indépendamment de toute distribution sur les actions et ne donneront aucun droit aux actions à une distribution proportionnelle ou à un quelconque autre droit.

5.9 Les Parts Bénéficiaires ne confèrent pas de droit de vote et les titulaires des Parts Bénéficiaires ne peuvent se prévaloir d'un quelconque droit de vote dans la Société. Les titulaires des Parts Bénéficiaires qui ne sont pas par ailleurs actionnaires peuvent participer, et non voter, à toute assemblée des actionnaires. Les détenteurs de Parts Bénéficiaires n'ont pas le pouvoir de convoquer ni d'exiger la convocation d'une assemblée des actionnaires.

5.10 La Société peut procéder à l'achat ou au rachat de ses propres Parts Bénéficiaires à leur valeur nominale et peut détenir lesdits Parts Bénéficiaires en trésorerie.

5.11 Les Parts Bénéficiaires de la Société sont émises au nominatif.

5.12 Le registre des Parts Bénéficiaires sera conservé au siège social de la Société, où il sera disponible pour inspection par tout titulaire de Part Bénéficiaire. La propriété des Parts Bénéficiaires sera établie par l'inscription sur ledit registre.

5.13 Les parts Bénéficiaires sont indivisibles vis-à-vis de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Part Bénéficiaire. La Société se réserve le droit de suspendre l'exercice des droits attachés aux Parts Bénéficiaires jusqu'à ce qu'un titulaire soit désigné. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire et entre un constituant et un créancier gagiste.

5.14 Toutes les communications et notifications destinées aux titulaires des Parts Bénéficiaires sont réputées valablement adressées à la dernière adresse communiquée par le titulaire des Parts Bénéficiaires à la Société. Si le titulaire des Parts Bénéficiaires ne communique pas d'adresse à la Société pour l'envoi par la Société de toutes les notifications et communications qui lui sont destinées, la Société peut émettre un avis en ce sens dans les registres précités et l'adresse dudit titulaire des Parts Bénéficiaires sera réputée être le siège social de la Société ou une quelconque adresse que le titulaire des Parts Bénéficiaires aura pu communiquer à la Société. Le titulaire des Parts Bénéficiaires peut changer, à tout moment son adresse par voie de notification écrite adressée à la Société.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des présents statuts, conformément à l'Article 32 ci-après.

#### **Art. 7. Assemblées des actionnaires.**

7.1 Toute assemblée générale de la Société (Assemblée) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'Assemblée.

7.2 Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute Assemblée en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

7.3 Tout actionnaire peut participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'Assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une Assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle Assemblée ou à la tenue d'une Assemblée en personne.

7.4 L'Assemblée annuelle se tiendra conformément à la loi au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de juin de chaque année à 10 heures (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'Assemblée annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Directoire constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans l'avis de convocation.

#### **Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et Vote.**

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

8.2 Une Assemblée peut être convoquée par le Directoire ainsi que par le Conseil de Surveillance. Ils sont obligés de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée et doit être réceptionnée par la Société cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée en question. Le Directoire ou le Conseil de Surveillance pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une Assemblée.

8.3 Les avis de convocation pour chaque Assemblée doivent contenir l'ordre du jour et sont faites par des annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

8.4 Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'Assemblée, aux actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

8.5 Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

8.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les statuts, les décisions de l'Assemblée dûment convoquée requièrent la majorité simple des actions.

8.7 Cependant, les décisions pour modifier les statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une Assemblée représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée dans le Mémorial et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée. La seconde Assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux-tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

8.8 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires, si des obligataires existent.

8.9 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

8.10 L'Assemblée est présidée par le président du Directoire ou, en son absence, par un autre membre du Directoire. Si aucun membre du Directoire n'est présent, l'Assemblée élit un président ad hoc. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée.

8.11 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

8.12 Cependant, si les décisions de l'Assemblée doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le président du Directoire ou par deux autres membres du Directoire.

#### **Art. 9. Administration de la Société.**

9.1 La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de Surveillance (le «Conseil de Surveillance»).

9.2 La Société doit être gérée par un Directoire composé d'au moins trois (trois) membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société.

#### **Art. 10. Nomination et Révocation des membres du Directoire.**

10.1 Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance conformément aux Statuts et à la loi. Le Conseil de Surveillance peut révoquer tout membre du Directoire avec ou sans justes motifs.

10.2 Les membres du Directoire sont rééligibles.

10.3. La durée du mandat de chaque membre du Directoire sera de un (1) an.

10.4 En cas de vacance d'un poste de membre du Directoire pour cause de décès, de retraite, de démission ou toute autre cause, le Conseil de Surveillance procède à la nomination de nouveaux membres pour pourvoir à la vacance de poste.

10.5 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Directoire, cette personne morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représente comme membre du Directoire conformément à la loi.

#### **Art. 11. Réunions du Directoire.**

11.1 Le Directoire doit nommer un président (le «Président du Directoire») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Directoire ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Directoire, et des décisions prises par l'Assemblée. Le Président du Directoire préside toutes les réunions du Directoire. En son absence, les autres membres du Directoire nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des membres du Directoire présents ou représentés à la réunion en question.

11.2 Le Directoire se réunit à Luxembourg et sur convocation du Président du Directoire ou de deux (2) membres du Directoire, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.3 Avis écrit de toute réunion du Directoire est donné à tous les membres du Directoire au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a une urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Directoire donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Directoire se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Directoire.

11.5 Le Directoire se réunit aussi souvent que les affaires et l'intérêt de la Société l'exigent et il se réunit au moins tous les trois mois.

11.6 Tout membre du Directoire peut se faire représenter à une réunion du Directoire en désignant par écrit, soit en original, soit en télécopie ou par courriel un autre membre du Directoire comme son mandataire.

11.7 Le Directoire ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la réunion se tient à Luxembourg et si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Un membre du Directoire peut représenter un ou plusieurs autres membres du Directoire, à condition que deux (2) membres du Directoire au moins soient physiquement présents à la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

11.8 En cas de parité des votes, la voix du Président du Directoire sera prépondérante.

11.9 La participation au Directoire par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire est autorisée.

11.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Directoire peut également être prise par voie circulaire en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement, par tous les membres du Directoire. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Procès-verbaux de réunions du Directoire.**

12.1 Les procès-verbaux de réunions du Directoire sont signés par le Président du Directoire ou tout autre membre du Directoire qui en a assumé la présidence, ou par tous les membres du Directoire présents à la réunion.

12.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Directoire, ou par deux autres membres du Directoire.

#### **Art. 13. Pouvoirs et Fonctions du Directoire.**

13.1 Le Directoire est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire exécuter tout acte de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi, ou par les statuts, à l'Assemblée ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Directoire. Le Directoire se verra confier en particulier la tâche de trouver de nouveaux investissements, d'examiner les données analytiques y relatives, et d'analyser la faisabilité de tels investissements. Il assurera également le suivi des investissements en cours et établira le rapport des investissements de la Société.

13.2 Le Directoire soumet au Conseil de Surveillance, tous les 3 (trois) mois au moins, un rapport écrit détaillant les affaires en cours de la Société et leur évolution prévisible. De plus, le Directoire informera le Conseil de Surveillance de tout événement qui serait susceptible d'avoir des répercussions majeures sur la situation de la Société.

13.3 Lorsqu'une opération nécessite l'accord du Conseil de Surveillance (conformément à l'article 21.3 de ces statuts) et que le Conseil de Surveillance n'y donne pas son accord, le Directoire peut soumettre cette question à l'Assemblée qui tranchera définitivement.

#### **Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

14.1 Le Directoire peut nommer un (ou plusieurs) délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, à l'exception de tout membre du Conseil de Surveillance, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société en matière de gestion journalière.

14.2 Le Directoire peut nommer une personne, actionnaire ou non, membre du Directoire ou non, à l'exception de tout membre du Conseil de Surveillance, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Directoire. Dans tous les cas, ce représentant permanent agira après consultation du Directoire, au nom et pour le compte de la Société et engagera cette entité en sa qualité de membre du Directoire d'une telle entité, sous réserve qu'il ait consulté le Directoire au préalable.

14.3 Le Directoire peut également nommer une personne, membre du Directoire ou non, à l'exception de tout membre du Conseil de Surveillance, qui veillera à l'exécution de missions spécifiques au bénéfice de la Société.

14.4 Toute délégation de pouvoirs faite en vertu de cet article 14 par le Directoire sera soumise aux dispositions de l'article 21.3.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Directoire de la Société dont celle du Président du Directoire. La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Directoire et ce dans les limites de ce pouvoir qui ne peuvent excéder ceux dévolus par le Conseil de Surveillance aux membres du Directoire en vertu de l'article 21.3. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la seule signature, de la personne nommée à cet effet.

**Art. 16. Responsabilité des membres du Directoire.**

16.1 Les membres du Directoire ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi. Ils sont responsables envers la Société de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur gestion.

16.2 Ils sont solidairement responsables envers la Société et les tiers des infractions aux statuts et à la loi.

**Art. 17. Indemnisation du Directoire.**

17.1 La Société peut indemniser tout membre du Directoire et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Directoire ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

17.2 En cas de transaction, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 18. Nomination du Conseil de Surveillance.**

18.1 La gestion de la Société par le Directoire est contrôlée par le Conseil de Surveillance. Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) personnes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

18.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil de Surveillance, cette personne morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil de Surveillance conformément à la loi.

18.3 L'Assemblée détermine également le nombre de membres du Conseil de Surveillance, leur rémunération (si le mandat est rémunéré) et la durée de leur mandat. Un membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué, à tout moment, par une décision de l'Assemblée.

**Art. 19. Réunions du Conseil de Surveillance.**

19.1 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président (le «Président du Conseil de Surveillance») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, membre du Conseil de Surveillance ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question où les décisions seront prises à la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

19.2 Le Conseil de Surveillance se réunit à Luxembourg sur convocation du Président du Conseil de Surveillance ou deux membres du Conseil de Surveillance, aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et sur les lieux indiqués dans l'avis de convocation. Le Président du Conseil de Surveillance doit convoquer une réunion à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Surveillance ou à la demande du Directoire.

19.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

19.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil de Surveillance donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

19.5 Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que les affaires et l'intérêt de la Société l'exigent et il se réunit au moins tous les trois mois après la remise du rapport périodique du Directoire.

19.6 Le Conseil de Surveillance peut inviter les membres du Directoire à assister à ses réunions. Dans ce cas, les membres du Directoire seront présents à titre consultatif.

19.7 Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

19.8 Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Surveillance tenue à Luxembourg. Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition cependant que deux membres du Conseil de Surveillance au moins soient physiquement présents à la réunion.

19.9 Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président du Conseil de Surveillance est prépondérante.

19.10 La participation à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire est autorisée.

19.11 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le rendent nécessaire, une décision du Conseil de Surveillance peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement, par tous les membres du Conseil de Surveillance (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

#### **Art. 20. Procès-verbaux de réunions du Conseil de Surveillance.**

20.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le Président du Conseil de Surveillance ou un autre membre du Conseil de Surveillance qui en a assumé la présidence ou par tous les membres du Conseil de Surveillance présents à la réunion.

20.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil de Surveillance ou deux membres du Conseil de Surveillance.

#### **Art. 21. Pouvoirs et Fonctions du Conseil de Surveillance.**

21.1 Le Conseil de Surveillance assure en permanence le contrôle de la gestion effectuée par le Directoire sans pouvoir s'immiscer dans cette gestion.

21.2 Le Conseil de Surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les activités de la Société. Ses membres peuvent prendre connaissance, au siège social, des livres, comptes, correspondances, procès-verbaux et en général de tous les documents de la Société. A la demande du Conseil de Surveillance, le Directoire doit communiquer toutes les informations nécessaires au contrôle de la gestion. De plus, le Conseil de Surveillance peut procéder ou faire procéder à toute vérification nécessaire à l'accomplissement de sa fonction.

21.3 Le Conseil de Surveillance doit donner son accord préalable aux décisions suivantes à prendre par le Directoire: (i) tout changement substantiel au budget annuel, (ii) toute décision d'investissement relative à la gestion pour un montant égal ou supérieur à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) à l'exception des décisions relatives aux transferts internes à la Société et aux relations entre la Société et ses filiales directes et indirectes, (iii) toute délégation de pouvoirs octroyée par le Directoire conformément à l'article 14, (iv) la conclusion de tout prêt ou engagement avec un tiers pour un montant principal égal ou supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000).

#### **Art. 22. Délégation de pouvoirs.**

22.1 Le Conseil de Surveillance peut nommer un ou plusieurs de ses membres pour l'exécution d'une ou de plusieurs tâches spécifiques. Notamment, le Conseil de Surveillance peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres son pouvoir d'autorisation préalable concernant les actions relevant de la compétence du Directoire qui sont décrites à l'article 21.3.

22.2 Le Conseil de Surveillance peut décider de créer en son sein des commissions. Il fixe la composition et les attributions de ces commissions et ces commissions exercent leurs activités sous sa responsabilité. En aucun cas cependant, cette répartition ne peut avoir pour objet de déléguer à une commission les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

#### **Art. 23. Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance.**

23.1 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la Société, en relation avec leur Surveillance de la

gestion de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi. Ils sont responsables envers la Société de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur Surveillance.

23.2 Ils sont solidairement responsables envers la Société et les tiers des infractions aux présents statuts et à la loi.

#### **Art. 24. Indemnisation du Conseil de Surveillance.**

24.1 La Société peut indemniser tout membre du Conseil de Surveillance, selon le cas, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un membre du Conseil de Surveillance ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de faute de Surveillance.

24.2 En cas de transaction, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

#### **Art. 25. Appartenance au Directoire et au Conseil de Surveillance.**

25.1 Nul ne peut simultanément être membre du Directoire et du Conseil de Surveillance.

25.2 Toutefois, en cas de vacance au sein du Directoire, le Conseil de Surveillance peut désigner l'un de ses membres pour exercer les fonctions de membre du Directoire. Au cours de cette période, les fonctions de l'intéressé en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance sont suspendues.

#### **Art. 26. Conflit d'intérêts.**

26.1 Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont membre du Directoire, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

26.2 Tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou fondé de pouvoir de la Société, qui est membre du Directoire, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

26.3 Au cas où un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance devra informer le Directoire ou le Conseil de Surveillance de la Société de son intérêt personnel et contraire et ce conflit sera mentionné dans le procès-verbal des résolutions. La personne en question ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la prochaine Assemblée.

26.4 En outre, si un membre du Directoire a un intérêt personnel et contraire dans une opération de la Société, l'accord du Conseil de Surveillance est requis pour cette opération.

26.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

#### **Art. 27. Révélation d'informations.**

27.1 Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne ayant été appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou l'intérêt public. Cette obligation subsiste après l'expiration de leur mandat.

27.2 Aux fins du présent article 27, le terme informations confidentielles désigne toute information divulguée par la Société par n'importe quel moyen et relatif aux transactions, investissements et opérations d'activités de la Société.

**Art. 28. Commissaire aux Comptes - Réviseurs d'entreprises indépendants.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, si requis par la loi, par un réviseur d'entreprises agréé, qui seront nommés par l'Assemblée pour une durée n'excédant pas six ans.

**Art. 29. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Conformément à la loi, chaque année, après la clôture de l'année sociale, le Directoire dresse un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société, de même que le bilan et le compte de profits et pertes. Le Directoire soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes ou, selon, au réviseur d'entreprises agréé, qui établira un rapport contenant son commentaire sur ces documents.

**Art. 30. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du Directoire, l'Assemblée déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le Directoire, décider en temps opportun du versement de dividendes, pour autant que la distribution prioritaire des Parts Bénéficiaires ait préalablement été approuvée.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du Directoire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le Directoire et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Directoire.

Le Directoire peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 31. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'Assemblée réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 32. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi.

**Art. 33. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

**Art. 34. Actionnaire unique.** Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux Assemblées.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts ayant ainsi été établis, la partie comparante NEW EREN S.A., précitée représentée par Monsieur Pierre DAGALLIER, précité, comme dit ci-avant a déclaré souscrire et libérer intégralement les un million (1.000.000) d'actions nouvelles par un apport en espèces.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société à raison des présentes sont évalués à environ EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Ensuite, l'actionnaire unique, représenté comme mentionné ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres du conseil de surveillance est fixé à 6 (six).
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres du conseil de surveillance pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2018:
  - Monsieur Paris MOURATOGLOU, né le 10 janvier 1941 à Athènes (Grèce), demeurant au 28bis Boulevard de Château, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France.
  - Madame Catherine MOURATOGLOU, née BERCHER le 25 septembre 1943 à Neuilly-sur-Seine, demeurant au 28bis Boulevard de Château, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France.
  - Monsieur David CORCHIA, né le 19 mars 1969 à Sarcelles (France), demeurant au 34 Boulevard de la Gare F-95350 St Brice sous Forêt, France.

- Monsieur Frédéric BENQUE, né le 7 août 1970 à Paris (France), demeurant au 918 Cowper Street, 94301 Palo Alto, Californie, Etats-Unis.

- Monsieur Armando MANCA DI VILLAHERMOSA, né le 3 septembre 1951 à Rome (Italie), demeurant au 7 via Loc. Villa d'Orri, I-09018 Sarroch, Italie.

- Monsieur Elie COHEN, né le 3 janvier 1950 à Meknès (Maroc), demeurant au 14 rue Broca F-75005 Paris, France.

3. Est nommé premier président du conseil de surveillance, le membre du conseil de surveillance suivant:

Monsieur David CORCHIA, précité.

4. La personne suivante est nommée en qualité de réviseur d'entreprises agréé en vue du contrôle des comptes de la Société pour une période prenant fin à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2018:

La société anonyme de droit luxembourgeois GRANT THORNTON LUX AUDIT, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 89A, Pafbruch, L - 8308 Capellen, RCS Luxembourg B numéro 183652.

5. Le siège social de la Société est établi au 25b, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

#### *Pouvoir*

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante es qualité qu'elle agit, celle-ci a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

#### **Suit la version anglaise des statuts qui se lit comme suit:**

In the year two thousand fourteen, on the third day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, civil law notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

#### **THERE APPEARED:**

NEW EREN S.A., a société anonyme under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25b, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B and number 188143,

here represented by Mr. Pierre DAGALLIER, with professional address at 25b, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1<sup>er</sup>. Form - Name.** There is hereby formed between the shareholders a public limited company (société anonyme) under the name of EREN INDUSTRIES S.A. (the 'Company').

**Art. 2. Duration .** The Company is incorporated for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by decision of the shareholders deliberating in the manner required for the modification of the present articles of association, in accordance with Article 31 hereinafter.

The death or the winding-up of the single Shareholder or of the Shareholders will not cause the liquidation of the company.

**Art. 3. Object.** The Company's object, both in the Grand-Duchy of Luxembourg as abroad, is to:

- Take interests and participations, directly or indirectly in any business or company existing or to be created by all appropriate means, alliances, contributions, mergers, stock options, bonds, or other securities, acquisitions of equity rights and under any form.

- Develop and monitor the operation of the branches and participations.

- Supply administrative, legal, accounting, financial, real estate services, but only to the Company's shareholders, the direct or indirect branches of its shareholders, the direct or indirect branches of the Company, or to any company or business belonging to the same group of companies as the Company (the 'Group'), as well as manage the cash of the Group.



- Help the Group, by granting loans, advances, guarantees, security interests or in any other way.
- Use and manage by any means any property, whether real or personal, movable or immovable, any patent and trademark got or to be got by the Company, acquired or brought to it, in any capacity.
- Take part by any means in any operation likely to relate to its corporate object by way of incorporation of new companies, subscription or purchase of securities or equity rights, of merger or by any other way.
- Any commission or brokerage transactions related to the above mentioned corporate object.
- In general the company may carry out any financial, commercial, industrial operations and any transactions in respect of real estate, related to the above mentioned corporate object, deemed necessary or useful for fulfilling and developing its corporate object, provided that the Company does not enter into any transactions or operations that may result for the Company undertaking an activity for which approval would be necessary or that would be considered as a regulated activity.

#### **Art. 4. Registered Office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the district of Luxembourg pursuant to a resolution of the managing board of the Company (the 'Managing Board'). Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Managing Board.

4.2 In the event that the Managing Board determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **Art. 5. Capital - Shares, Profit Shares and Certificates.**

5.1 The subscribed and fully paid share capital of the Company is EUR 1,000,000.- (one million Euro) represented by 1,000,000.- (one million) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

5.2 The shares carry the right to an ordinary dividend allocated in accordance with the number of shares of each shareholder.

5.3 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form.

5.4 The Company shall consider the person on whose behalf the shares are registered in the register of shareholders as the true owner of such shares. Certificates confirming such registrations may be delivered to the shareholders.

5.5 Any transfer of registered shares shall only be effective after registration in the Company's register of shares, after the issuance of a one or several certificates issued with respect to the shares of the Company, with an instrument of transfer satisfactory for the Company or with written statements of transfer registered in the register of shares, which shall be dated and signed by the transferor and the transferee, or their representatives.

5.6 As far as the law allows it, the Company shall be entitled to redeem its own shares.

5.7 In addition to shares representing the corporate capital, profit shares or similar securities may be created (the "Profit Shares") within the limits laid down by Article 37 of the Law of August 10, 1915, as amended. A special reserve ("the Reserve") which is not part of the corporate capital may be created specially for that purpose. The extraordinary general meeting of shareholders may issue Profit Shares at its sole discretion without reserving any preferential right to subscribe to the shareholders or holders of Profit Shares.

5.8 Each Profit Share will be entitled to a priority distribution, to be collected from the profits, premiums or available reserves (including the Reserve) of the Company, for an amount calculated on the par value or, in the absence thereof, on the accountable par of the Profit Shares, multiplied by the rate as stated by the General Meeting that shall decide upon the issue of Profit Shares. If for any reason, the priority distribution is not paid during one given year, the payment of the said priority distribution is to be made in a priority during the following year that allows such distribution.

Distributions on Profit Shares from any net income after tax, any reserve (including the Reserve) and/or premium are decided by the extraordinary general meeting of shareholders in compliance with legal provisions. Interim distributions on Profit Shares may be decided and paid by the Managing Board subject to the condition of compliance with the terms set by the law on the distributions of interim dividends to shareholders, either in cash or in kind.

Any distribution declared shall be paid to the registered office of the Company or at the counters indicated by the Managing Board (subject to the decisions by the extraordinary general meeting of shareholders).

A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot be claimed by the concerned holder, and shall be subject to limitation due to the holder's lack of intervention and so, shall return to the Company. No interest shall be paid on the distributions declared, but not claimed, which are held by the Company on behalf of holders.

Distributions on Profit Shares may be declared and paid independently of any distribution on shares and shall not entitle any shares to any proportionate distribution or any other right.

5.9 Profit Shares are no-voting and their holders cannot claim any voting right in the Company. Holders of Profit Shares who are not shareholders may attend any meeting of shareholders, but with no voting right. Holders of Profit Shares are not empowered to convene nor to requisition shareholder meetings.

5.10 The Company may proceed to purchase or redeem its own Profit Shares based on their par value and may hold the said Profit Shares in cash.

5.11 Profit Shares of the Company are issued in the registered way.

5.12 The Profit Shares register shall be kept at the registered office Company, where any Profit Share holder shall be able to control it. Ownership of Profit Shares is established by the entry in the said register.

5.13 Profit Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Profit Share. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Profit Shares until one holder has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

5.14 All notifications or communications to the Profit Shares holders shall be deemed to have been validly sent to the last address notified by the Profit Shares holder to the Company. If a Profit Shares holder does not provide a valid address to the Company for any further sending of notification and communication for which the holder is the addressee, the Company may give an opinion in such way in the aforementioned registers and the address of the concerned Profit Shares holder shall be deemed to be the registered office of the Company or any other address that shall be notified by the Profit Shares holder to the Company. The Profit Shares holder may change his address at any time by written notification sent to the Company.

**Art. 6. Increase and reduction in capital.** The Company's share capital may be increased or reduced by decision of the shareholders deliberating in the manner required for the modification of the present articles of association, in accordance with Article 32 hereinafter.

**Art. 7. Shareholders' meeting.**

7.1 Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting" shall represent the entire body of shareholders of the Company. It is vested with the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company. When and as long as the Company has one single shareholder, the latter shall exercise the powers granted by the law to the General Meeting.

7.2 Each share is entitled to one vote. Any shareholder of the Company may act during any General Meeting by giving a proxy to any other person as his representative, by letter, fax, telegramme, telex or e-mail provided the authenticity of such e-mail can be established.

7.3 Any shareholder of the Company may take part and vote in any General Meeting by videoconference or any other similar means of communication that enables the persons participating at the General Meeting to communicate simultaneously and hear each other. The participation in or the holding of a meeting by these means shall be deemed equivalent to a participation in person at or the holding of such meeting.

7.4 In compliance with the law, the yearly General Meeting shall be held at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg that shall be set in the convening notice, on the last day of the month of June of each year at 10.00 am (Luxembourg time).

If this day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next business day. The yearly General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Managing Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 8. Notification deadlines, Quorum, Convening notices, Proxies, and Vote.**

8.1 Notification deadlines and quorums required by the law shall apply to the convening notices and to the conduct of the General Meeting, except as otherwise provided in the articles of association.

8.2 A General Meeting may be convened by the Managing Board as well as by the Supervisory Board. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month if shareholders representing one tenth of the capital require so in writing with an indication of the agenda. One or more shareholders who together hold at least ten percent of the corporate capital may request that one or more additional items be put on the agenda of any General Meeting. Such request shall be sent by registered letter and received by the Company at last five (5) days prior to holding of the General Meeting. The Managing Board or the Supervisory Board may set any other requirement that shall have to be fulfilled by the shareholders in order to attend a General Meeting.

8.3 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days (8) and eight days (8) before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper.

8.4 Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

8.5 Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made only by registered letters.

8.6 Unless otherwise provided by the law or by the articles, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shares.

8.7 The General Meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the General Meeting in the Memorial and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

8.8 The nationality of the company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders, whether there are bondholders.

8.9 If all the shareholders of the Company are present or represented at the General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting, the meeting may be held without prior notice.

8.10 The General Meeting shall be chaired by the chairman of the Managing Board, or in his absence, by another member of the Managing Board. If no member of the Managing Board is present, the General Meeting chooses an ad hoc chairman. The chairman appoints one secretary and the shareholders appoint one scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer make up the Bureau (Board).

8.11 Minutes of the General Meeting shall be signed by the members of the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

8.12 However, for any resolution of the General Meeting that need to be certified, copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Managing Board or by two members of the Managing Board.

#### **Art. 9. Management of the Company.**

9.1 The Company is managed by a Managing Board which fulfils its duties under the supervision of a supervisory board (the "Supervisory Board").

9.2 The Company must be managed by a Managing Board composed of at least three (3) members, who are not required to be shareholders.

#### **Art. 10. Appointment and removal of the members of the Managing Board.**

10.1 The members of the Managing Board shall be appointed by Supervisory Board in accordance with the law and the articles of association. The Supervisory Board may remove any member of the Managing Board with or without proper justification.

10.2 Members of the Managing Board may be reelected.

10.3. The term of office for each member of the Managing Board shall be for one (1) year.

10.4 In case of vacancy of the office of a member of the Managing Board as a result of death, retirement, resignation or any other cause, the Supervisory Board appoints new members to fill the vacancy."

10.5 Where a legal entity is appointed as member of the Managing Board, it shall designate a natural person as a permanent representative who represents it as member of the Managing Board, pursuant to the law.

#### **Art. 11. Meetings of the Managing Board.**

11.1 The Managing Board must appoint one chairman (the "Chairman of the Managing Board") among its members and may appoint one secretary, whether he or she is a member of the Managing Board or not, who shall be in charge of keeping minutes of the meetings of the Managing Board, and of the decisions taken by the General Meeting. The Chairman of the Managing Board shall preside at all meetings of the Managing Board. In his absence, the other members of the Managing Board shall elect another Chairman pro tempore, who shall preside the relevant meeting, where decisions shall be taken by a majority of votes cast of the members of the Managing Board present or represented at the relevant meeting.

11.2 The meeting of the Managing Board takes place in Luxembourg, if convened by the Chairman of the Managing Board or by two (2) members of the Managing Board, at the time indicated in the convening notice.

11.3 A written notice of any meeting of the Managing Board is given to all the members of the Managing Board at least twenty-four (24) hours prior the date planned for the meeting, unless there is special urgency, in which case the nature and the reasons for the urgency shall be shortly mentioned in the convening notice.

11.4 If all the members of the Managing Board are present or represented at the meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting, the meeting may be held without prior notice. The written convening notice may also be waived with the approval of each member of the Managing Board by writing, using the original copy or by fax or by e-mail. No special convening notice is required for a meeting of the Managing Board which is held at the place scheduled in a resolution previously adopted by the Managing Board.

11.5 The Managing Board shall meet as often as required by the interest of the company, but at least once every three months.

11.6 Any member of the Managing Board may be represented at a Managing Board meeting by designating by writing, using the original copy or by fax or by e-mail, any other member of the Managing Board as his/her proxy.

11.7 The Managing Board can validly deliberate and decide if the meeting takes place in Luxembourg and if at least half of its members are present or represented. One member of the Managing Board may represent one or several other members of the Managing Board, provided that two (2) members of the Managing Board are at least physically present at the meeting. Decisions are made by a majority vote of members present or represented.

11.8 In the event of a tie, the Chair of the Managing Board will have a casting vote.

11.9 Participating to the Managing Board by means of a telephone conference call, video-conference or any other form of similar communication is allowed.

11.10 Notwithstanding the foregoing clauses, members of the Managing Board may also vote by means of a circular document in case of emergency or under extraordinary circumstances. Such resolution shall consist of one single or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically, by all the members of the Managing Board. The date of such resolution is the date of the last signature.

#### **Art. 12. Minutes of the Managing Board meetings.**

12.1 Minutes of the Managing Board meetings shall be signed by the Chairman of the Managing Board or by any other member of the Managing Board who took the chair, or by all the members of the Managing Board presents at the meeting.

12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Managing Board or by two other members of the Managing Board.

#### **Art. 13. Powers and Duties of the Managing Board.**

13.1 The Managing Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law, or by the articles of association, to the general meeting or to the Supervisory Board fall within the competence of the Managing Board. Among other, the Managing Board shall be entrusted with the task of finding new investments, checking the related analytical data, and analysing the feasibility of such investments. It will also follow up on the investments and prepare the report on the Company investments.

13.2 At least every 3 (three) months, the Managing Board shall produce a report to the Supervisory Board, that details the business activities of the Company in progress and their foreseeable development. In addition, the Managing Board shall inform the Supervisory Board of any event likely to have a major impact on the operations of Company.

13.3 When an operation requires the approval of the Supervisory Board (pursuant to Article 21.3 of the present articles of association) and in case of refusal by such Supervisory Board, the Managing Board may refer the question to the General Meeting which shall definitively take the decision.

#### **Art. 14. Delegation of powers.**

14.1 The Managing Board may appoint one (or several) day-to-day manager, whether he/she is a shareholder or not, a member of the Managing Board or not, with the exception of any member of the Supervisory Board, who shall be fully vested to act on behalf of the Company with respect to day-to-day management.

14.2 The Managing Board may appoint one person, whether he/she is a shareholder or not, a member of the Managing Board or not, with the exception of any member of the Supervisory Board, who shall act as a permanent representative of any entity in which the Company is appointed as a member of Managing Board. In all cases, such permanent representative shall act following consultations with the Managing Board, on behalf and for the account of the Company, and shall bind such entity as member of the Managing Board of this entity, provided that the Managing Board has been previously consulted.

14.3 The Managing Board may also appoint a person, whether he/she is a member of the Managing Board or not, with the exception of any member of the Supervisory Board, who shall that the performance of specific tasks for the benefit of the Company is met.

14.4 Any delegation of powers made under that Article 14 by the Managing Board shall be subject to the provisions of Article 21.3.

**Art. 15. Authorised signatures.** In any circumstances, the Company is committed to third parties by the joint signature of two members of the Managing Board of the Company, among which the signature of the Chairman of the Managing Board. The company is also committed by the joint signatures of any person or by the individual signature of any person to whom such power of signature shall be delegated by the Managing Board, but only within the limits of the powers given by the Supervisory Board to the members of the Managing Board pursuant to Article 21.3. Within the limits of daily management, the Company is bound by the sole signature of the person appointed to such effect.

#### **Art. 16. Liability of the members of the Managing Board.**

16.1 The members of the Managing Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the

articles of association as well as the applicable provisions of the law. They shall be liable to the Company for the execution of the mandate given to them and for any misconduct in the management of the Company's affairs.

16.2 They shall be jointly and severally liable both towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the law or the present articles of association.

#### **Art. 17. Remuneration of the Managing Board.**

17.1 The Company shall be entitled to pay special remuneration to the members of the Managing Board and to their heirs, executors, administrators for any expense reasonably incurred by them in respect of any suit, action, or proceeding in which they shall be involved due to the fact that they were or are members of the Managing Board or act as the Manager of the Company or, at the request of any other company for which the Company is a shareholder or a creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except in connection with business in which they shall be finally judged liable for gross recklessness or mismanagement.

17.2 In case of transaction, the remuneration shall only be paid in relation with the business activities under the transaction and for which the Company is advised by a counsellor that the person to be remunerated has not failed to fulfil his/her duties in the above mentioned manner. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Art. 18. Appointment of the Supervisory Board.**

18.1 The management of the Company by the Managing Board is supervised by the Supervisory Board. The Managing Board is supervised by a Supervisory Board made of three (3) persons at least, who do not need to be shareholders of the Company.

18.2 Where a legal entity is appointed as member of the Supervisory Board, it shall designate a natural person as a permanent representative who represents it as member of the Supervisory Board, pursuant to the law.

18.3 General Meetings also determine the number of members making the Supervisory Board, as well as their remuneration (if the mandate is remunerated) et the duration of their mandate. Any member of the Supervisory Board may be revoked at any time pursuant to a decision by the General Meeting.

#### **Art. 19. Meetings of the Supervisory Board.**

19.1 The Supervisory Board must appoint one chairman (the "Chairman of the Supervisory Board") among its members and may appoint one secretary, whether he or she is a member of the Supervisory Board or not, who shall be in charge of keeping minutes of the meetings of the Supervisory Board. The Chairman of the Supervisory Board shall preside at all meetings of the Supervisory Board. In his absence, the other members of the Supervisory Board shall elect another Chairman pro tempore, who shall preside the relevant meeting, where decisions shall be taken by a majority of votes cast of the members of the Managing Board present or represented at the relevant meeting.

19.2 The meeting of the Supervisory Board takes place in Luxembourg, if convened by the Chairman of the Supervisory Board or by two members of the Supervisory Board, as often as required by the interest of the Company, at the place indicated in the convening notice. A meeting must be called by the Chairman of the Supervisory Board if it is requested by at least two members of the Supervisory Board or by the Managing Board.

19.3 A written notice of any meeting of the Supervisory Board is given to all the members of the Supervisory Board at least eight (8) hours prior the date planned for the meeting, unless there is special urgency, in which case the nature and the reasons for the urgency shall be shortly mentioned in the convening notice.

19.4 If all the members of the Supervisory Board are present or represented at the meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the Meeting, the meeting may be held without prior notice. The written convening notice may also be waived with the approval of each member of the Supervisory Board by writing, using the original copy or by fax or by e-mail. No special convening notice is required for a meeting of the Supervisory Board which is held at the place scheduled in a resolution previously adopted by the Supervisory Board.

19.5 The Supervisory Board shall meet as often as required by the interest of the company, but at least once every three months after the sending of the quarterly report of the Managing Board.

19.6 The Supervisory Board may call upon the members of the Managing Board to attend its meetings. In that particular case, the members of the Managing Board shall be present as consultative members.

19.7 Any member of the Supervisory Board may be represented at a Supervisory Board meeting by designating by writing, using the original copy or by fax or by e-mail, any other member of the Supervisory Board as his/her proxy.

19.8 The Supervisory Board can validly deliberate and decide if the meeting takes place in Luxembourg and if at least half of its members are present or represented. A member of the Supervisory Board may represent more than one of his colleagues, provided however that two members of the Supervisory Board are at least physically present at the meeting.

19.9 In the event of a tie for and against any resolution, the Chair of the Supervisory Board will have a casting vote.

19.10 Participating to the Supervisory Board by means of a telephone conference call, video-conference or any other form of similar communication is allowed.

19.11 Notwithstanding the foregoing clauses, members of the Supervisory Board may also vote by means of a circular document in case of emergency or under extraordinary circumstances. Such resolution shall consist of one single or

several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically, by all the members of the Supervisory Board (circular resolution). The date of such decision is the date of the last signature.

#### **Art. 20. Minutes of the Supervisory Board meetings.**

20.1 Minutes of the Supervisory Board meetings shall be signed by the Chairman of the Supervisory Board or by any other member of the Supervisory Board who took the chair, or by all the members of the Supervisory Board presents at the meeting.

20.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Supervisory Board or by two other members of the Supervisory Board.

#### **Art. 21. Powers and Duties of the Supervisory Board.**

21.1 The Supervisory Board continuously ensures the control of the management carried out by the Managing Board, without being authorised to interfere with such management.

21.2 The Supervisory Board shall have an unlimited right to inspect all the transactions of the Company. At the registered office of the Company, its members may inspect the books, accounts, correspondences, minutes and in general all the records of the Company. Upon request of the Supervisory Board, the Managing Board must pass any information relevant to exercise supervision of the management. In addition, the Supervisory Board may undertake or arrange for any investigations necessary for the performance of its duties.

21.3 The Supervisory Board must give its prior approval as far as the following decisions are to be taken by the Managing Board: (i) any significant change made to the annual budget, (ii) any investment decision related to management for an amount equal to, or greater than EUR five million (EUR 5,000,000), other than decisions relating to internal transfers to the Company and to relations between the Company and its direct or indirect branches, (iii) any delegation of powers granted by the Managing Board pursuant to Article 14, (iv) conclusion of any loan or commitment with one third party for a principal amount equal to, or greater than EUR one million (EUR 1,000,000).

#### **Art. 22. Delegation of powers.**

22.1 The Supervisory Board may entrust one or more of its members with special mandates for one or more specific purposes. Among other, the Supervisory Board may entrust one or several of its members with its prior approval for some actions falling under the competence of the Managing Board, as described at Article 21.3.

22.2 The Supervisory Board may decide to establish internal committees. It sets the composition and terms of office of such committees and such committees carry out their activities under its responsibility. The attribution of such duties may however not consist in a delegation to a committee of the powers reserved by law or by the articles to the Supervisory Board itself or result in a reduction or limitation of the powers of the Managing Board.

#### **Art. 23. Liabilities of the members of the Supervisory Board.**

23.1 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company in relation with their duties of supervision of the management, so long as such commitment is in compliance with the articles of association as well as the applicable provisions of the law. They shall be liable to the Company for the execution of the mandate given to them and for any misconduct in the supervision of the Company's affairs.

23.2 They shall be jointly and severally liable both towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the law or the present articles of association.

#### **Art. 24. Remuneration of the Supervisory Board.**

24.1 The Company shall be entitled to pay special remuneration to the members of the Supervisory Board and, whether relevant, to their heirs, executors, administrators for any expense reasonably incurred by them in respect of any suit, action, or proceeding in which they shall be involved due to the fact that they were or are members of the Supervisory Board or act as the Manager of the Company or, at the request of any other company for which the Company is a shareholder or a creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except in connection with business in which they shall be finally judged liable for gross recklessness or lack of supervision.

24.2 In case of transaction, the remuneration shall only be paid in relation with the business activities under the transaction and for which the Company is advised by a counsellor that the person to be remunerated has not failed to fulfil his/her duties in the above mentioned manner. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Art. 25. Being a member of the Managing Board and the Supervisory Board.**

25.1 No person may at the same time be a member of the Managing Board and the Supervisory Board.

25.2 However, in the event of a vacancy in the Managing Board, the Supervisory Board may appoint one of its members to act as a member of the Managing Board. During such period, the functions of the person concerned as a member of the Supervisory Board shall be suspended.

**Art. 26. Conflicts of interest.**

26.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Managing Board or Supervisory Board or proxy holders of the Company is personally interested in, or is a member of the Managing Board, a director, associate officer or employee of such other company or firm.

26.2 Any member of the Managing Board or Supervisory Board or proxy holder of the Company who is a member of the Managing Board, or serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such an affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

26.3 In the event that any member of the Managing Board or Supervisory Board of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such member of the Managing Board or Supervisory Board shall make known to the Managing Board or Supervisory Board such personal and opposite interest and such conflict shall be reported in the minutes of the resolutions. The concerned person shall not take part to deliberations and vote on such matters; such personal interest of the member of the Managing Board or Supervisory Board shall be reported to the next succeeding meeting.

26.4 In addition, if one member of the Managing Board has a personal and conflicting interest in one operation of the Company, the approval of the Supervisory Board is required for such operation.

26.5 The two preceding paragraphs do not apply to resolutions related to operations carried out in the normal run of the Company, concluded on normal terms.

**Art. 27. Disclosure of information.**

27.1 Members of the Managing Board and the Supervisory Board, as well as any person convened to attend the meetings of these bodies, are bound by complete discretion with respect to confidential information they have on the Company, except where such disclosure is required or allowed by the laws or regulations in force for the public limited companies, or is in the public interest. This obligation continues after their term of office expires.

27.2 For the purposes of this Article 27, the term "confidential information" shall mean any information disclosed by the Company by any means and related to transactions, investments, and business operations made by the Company.

**Art. 28. Auditors - Independent chartered auditors.** The operations of the Company shall be supervised by one or several auditors ('commissaires aux comptes') or, if required by the law, by a chartered auditor ('réviseur d'entreprises agréé'), who shall be appointed by the General Meeting for a duration not exceeding six years.

**Art. 29. Financial Year.** The financial year of the Company shall begin on the first day of the month of January and shall end on the last day of the month of December of the same year.

In compliance with the law, each year, after the closing of the financial year, the Managing Board shall prepare an inventory indicating the value of all the movable and immovable assets of, and all the debts owed to and by, the Company, and the balance sheet and profit and loss account. The Managing Board submits those documents, with a report on the activities of the Company, to the auditor or, as the case may be, to the chartered auditor, who shall prepare one report containing his report on such documents.

**Art. 30. Allocation of profits.** From the net profits of the company at least five percent (5%) shall be set aside each year to constitute the legal reserve. Such deduction shall no longer be required as soon as this legal reserve reaches one tenth (10%) of the subscribed share capital.

Upon proposal of the Managing Board, the general meeting shall decide on the allocation of the balance of the net profits, and may, without never exceeding the amounts proposed by the Managing Board, decide in a timely manner of the payment of dividends, provided that the priority distribution of the Profit Shares was approved in advance.

Interim dividends can also be distributed, under conditions laid down in the law, upon decision by the Managing Board.

Dividends may be paid in any currency, at a time and place as determined by the Managing Board.

The Managing Board may make the final decision as far as the rates applicable are concerned, in order to convert the amounts of the dividends into the currency used for their payment.

One dividend declared but not paid for one share during five years may not subsequently be claimed by the owner of such share, shall be lost for this owner and returned to the Company.

No interest shall be paid on the dividends declared and not paid, which are held by the Company on behalf of shareholders.

**Art. 31. Dissolution and Liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders in charge of such dissolution, and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 32. Amendment of the Articles of Association.** The present articles of association may be amended from time to time by the General Meeting voting in the conditions of quorum and majority foreseen by the law.

**Art. 33. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with provisions of the Law of ten August nineteen fifteen on commercial companies and of amending laws.

**Art. 34. Sole Shareholder.** If, and as long as all the shares of a Company come to be held by a sole shareholder, the Company shall exist as single-member company and the sole shareholder shall exercise all the powers entrusted to the General Meetings.

#### *Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the appearing party NEW EREN S.A. represented by Mr. Pierre DAGALLIER, prenamed, as mentioned hereabove declared to subscribe and fully pay up the 1,000,000 (one million) new shares by a contribution in cash.

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2014.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-).

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder represented as mentioned hereabove and representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The number of members of the supervisory board is fixed at 6 (six).
2. The following persons are appointed as members of the supervisory board for a period ending upon the holding of the annual meeting of shareholders to be held in 2018:
  - Mr. Paris MOURATOGLU, born on 10 January 1941 in Athens (Greece), residing at 28bis Boulevard de Château, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France.
  - Mrs. Catherine MOURATOGLU, born BERCHER on 25 September 1943 in Neuilly-sur-Seine (France), residing at 28bis Boulevard de Château, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France.
  - Mr. David CORCHIA, born on 19 March 1969 in Sarcelles (France), residing at 34 Boulevard de la Gare F-95350 St Brice sous Forêt, France.
  - Mr. Frédéric BENQUE, born on 7 August 1970 in Paris (France), residing at 918 Cowper Street, 94301 Palo Alto, California, United States.
  - Mr. Armando MANCA DI VILLAHERMOSA, born on 3 September 1951 à Rome (Italy), residing at 7 via Loc. Villa d'Orri, I-09018 Sarroch, Italy.
  - Mr. Elie COHEN, born on 3 January 1950 in Meknès (Morocco), residing at 14 rue Broca F-75005 Paris, France.
3. The following member of the supervisory board is designated as the first chairman of the supervisory board:
  - Mr. David CORCHIA, prenamed.
4. The following is appointed as external auditor having the mission to control the Company's account for a period ending upon the holding of the annual meeting of shareholders to be held in 2018:
  - The société anonyme under Luxembourg law GRANT THORNTON LUX AUDIT, réviseur d'entreprises agréé, with its registered office at 89A, Pafebruch, L - 8308 Capellen, RCS Luxembourg B number 183652.
5. The registered office of the Company shall be established at 25b, boulevard Royal, L -2449 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

#### *Power*

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.



WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing acting in the above stated capacity, the said person signed together with the notary the present deed.

Signé: Pierre Dagallier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 juillet 2014. LAC / 2014 / 30981. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103097/972.

(140121434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

**SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 85.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

En date du 02 juillet 2014 l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de M. Oskar Gardarsson et de M. Johann Friorik Haraldsson de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 02 juin 2014;

2. Election des nouveaux gérants, à compter du 02 juin 2014 pour une durée indéterminée;

- M. Snorri Amar Vidarsson, né le 18 août 1977, à Reykjavik, en Islande, ayant pour adresse professionnelle Sóltún 26, 105 Reykjavik, Islande;

- Mr. Kristján Oskarsson, né le 24 septembre 1951, à Reykjavik, en Islande, ayant pour adresse professionnelle Sóltún 26, 105 Reykjavik, Islande;

- M. Ingolfur Hauksson, né le 04 juin 1960, à Bolungarvik, en Islande, ayant pour adresse professionnelle Sóltún 26, 105 Reykjavik, Islande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014102603/23.

(140122982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

**Ontex I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 459.503.625,65.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.335.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June,

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Mr. Rémy BONNEAU, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of Ontex I S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of four hundred twenty million twelve thousand five hundred euro (EUR 420,012,500.-), with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1451 of 15 July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153335 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 10 June 2014 following a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "EGM"), a copy of the EGM, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at four hundred twenty million twelve thousand five hundred euro (EUR 420,012,500.-) divided into forty-two billion one million two hundred fifty thousand (42,001,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share and fully paid up.

II. That the EGM resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-nine million four hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five euro and sixty-five cents (EUR 39,491,125.65) so as to raise it from its present amount of four hundred twenty million twelve thousand five hundred euro (EUR 420,012,500.-) to four hundred fifty-nine million five hundred three thousand six hundred twenty-five euro and sixty-five cents (EUR 459,503,625.65) (the "Capital Increase"), subject to the condition precedent of the delivery by a representative of the underwriters of the initial public offering of Ontex Group NV of the bank certificate certifying that the proceeds in respect of the capital increase in cash (relating to the initial public offering of Ontex Group NV) are placed on the blocked bank account of Ontex Group NV in accordance with Article 600 of the Belgian Companies Code (the "Condition Precedent") and with effect as of the satisfaction of such condition precedent.

III. That Dominique Le Gal and Pedro Fernandes das Neves, acting in their capacity as special attorneys in fact of the Company according to the authority granted to them pursuant to the resolutions adopted by the EGM have taken, in a decision dated 30 June 2014, a copy of which shall remain attached to the present deed, the following resolutions:

(i) It was RESOLVED to confirm that the Pricing was set at eighteen euro (EUR 18.-) per share of Ontex Group NV on 24 June 2014 and that the Condition Precedent has been fulfilled;

(ii) It was RESOLVED to confirm, with effect on the date hereof, the increase of the corporate capital of the Company by an amount of thirty-nine million four hundred ninety-one thousand one hundred twenty-five euro and sixty-five cents (EUR 39,491,125.65) so as to raise it from its present amount of four hundred twenty million twelve thousand five hundred euro (EUR 420,012,500.-) to four hundred fifty-nine million five hundred three thousand six hundred twenty-five euro and sixty-five cents (EUR 459,503,625.65);

(iii) It was RESOLVED to confirm, with effect on the date hereof, the issue of three billion nine hundred forty-nine million one hundred twelve thousand five hundred sixty-five (3,949,112,565) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares;

(iv) It was RESOLVED to confirm, with effect on the date hereof, the subscription and payment of the three billion nine hundred forty-nine million one hundred twelve thousand five hundred sixty-five (3,949,112,565) new shares by the subscribers as listed below and confirm the final amount of the total share premium amount paid in the context of the Capital Increase at thirty-five million nine hundred-one thousand five hundred eighty-six euro (EUR 35,901,586.-):

(i) Michael Teacher one billion one hundred eighty-nine million three hundred twenty-four thousand three hundred eighteen (1,189,324,318) new shares;

(ii) Christopher Parratt eight hundred seven million nine hundred forty-one thousand four hundred fifty-two (807,941,452) new shares;

(iii) Leigh Harrison three hundred forty-four million six hundred seventy-one thousand one hundred twelve (344,671,112) new shares;

(iv) Peter Whitehead one hundred fifty million one hundred eighty-five thousand six hundred fifty (150,185,650) new shares;

(v) Haim Ezer one hundred eighty-four million six hundred fifty-eight thousand one hundred thirty-five (184,658,135) new shares;

(vi) Thierry Navarre three hundred thirteen million forty-two thousand two hundred sixty-two (313,042,262) new shares;

(vii) Annick De Poorter one hundred fifty-six million five hundred twenty thousand six hundred sixty (156,520,660) new shares;

(viii) Arnauld Demoulin one hundred fifty-six million five hundred twenty thousand six hundred sixty (156,520,660) new shares;

(ix) Martin Gaertner one hundred seventy-one million seven hundred ninety-eight thousand six hundred three (171,798,603) new shares;

(x) Özgür Akyildiz seventy-one million seven hundred ninety-one thousand four hundred thirty-five (71,791,435) new shares;

(xi) Philippe Lachaise forty million five hundred ninety-four thousand four hundred eleven (40,594,411) new shares;

(xii) Martin Harwood one hundred eleven million nine hundred seventy-five thousand seven hundred seven (111,975,707) new shares;

(xiii) Miguel Angel Gonzalez Rodriguez thirty-six million two hundred ninety-three thousand one hundred twenty-nine (36,293,129) new shares;

(xiv) Steven Vandenbogaerde one hundred seven million five hundred ninety-four thousand two hundred eighty-two (107,594,282) new shares;

(xv) Jiri Lukes fifty-two million four hundred seventy-four thousand three hundred twenty-two (52,474,322) new shares;

(xvi) Juergen Preusche twenty-eight million six hundred forty-nine thousand four hundred forty-three (28,649,443) new shares;

(xvii) Xavier Lambrecht twenty-five million seventy-six thousand nine hundred eighty-four (25,076,984) new shares.

(v) It was RESOLVED to confirm, with effect on the date hereof, the allotment of the three billion nine hundred forty-nine million one hundred twelve thousand five hundred sixty-five (3,949,112,565) new shares to the subscribers according to the subscriptions as set out above;

(vi) It was RESOLVED on behalf of GS Capital Partners VI Fund, L.P., TPG VI Ontario 1 AIV, L.P., GSCP VI Parallel Whitlabel S LLC, TPG Ontario 2 B, L.P., GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., TPG FOF VI SPV, L.P., GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, Whitehaven A S.à r.l., Whitehaven B S.à r.l. and the Capital Increase subscribers to acknowledge the following transfers of shares of the Company: (i) the transfer of all issued shares of the Company from GS Capital Partners VI Fund, L.P., TPG VI Ontario 1 AIV, L.P., GSCP VI Parallel Whitlabel S LLC, TPG Ontario 2 B, L.P., GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., TPG FOF VI SPV, L.P., GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG to Whitehaven A S.à r.l. as of 25 June 2014, (ii) the subsequent transfer of all issued shares of the Company from Whitehaven A S.à r.l. to Whitehaven B S.à r.l. as of 25 June 2014, and (iii) the subsequent transfer of all issued shares of the Company from Whitehaven B S.à r.l. and from the Capital Increase subscribers to Ontex Group NV with effect on the date hereof;

(vii) It was RESOLVED to confirm the coming into force of the restated articles of association of the Company as set out in the resolutions of the EGM, it being specified that the amount of the corporate capital and the number of shares shall be set out as follows:

“The issued capital of the Company is set at four hundred fifty-nine million five hundred three thousand six hundred twenty-five euro and sixty-five cents (EUR 459,503,625.65.-) divided into forty five billion nine hundred fifty million three hundred sixty-two thousand five hundred sixty-five (45,950,362,565) ordinary shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Ordinary Shares”).”

IV. That as a consequence of the above, the Capital Increase became effective on the date hereof and the articles of association of the Company have been restated and shall from now on read as follows:

#### “Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Ontex I S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that, in the view of the Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers.

**Art. 3. Object.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio and the provision of services (of whatsoever description) to any group company.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of granting security interests, giving loans, guarantees or other financial or advisory services to subsidiaries or affiliated companies. The Company may borrow or otherwise incur indebtedness in any form (including, without limitation, loan notes, bonds and other debt securities).

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose,

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business licence under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at four hundred fifty-nine million five hundred three thousand six hundred twenty-five euro and sixty-five cents (EUR 459,503,625.65.-) divided into forty five billion nine hundred fifty million three hundred sixty-two thousand five hundred sixty-five (45,950,362,565) ordinary shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the “Ordinary Shares”).

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The shares may be divided into several classes of shares.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers- Representation of the Company.** The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Managers, but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, video-conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Managers shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Managers and shall not consider or vote on any such transaction.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers’ Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Managers, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Managers to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Managers, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Managers or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Managers fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juin,

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Rémy BONNEAU, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en tant que mandataire spécial de Ontex I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre cent vingt millions douze mille cinq cents euros (EUR 420.012.500,-), ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1451 du 15 juillet 2010 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153335 (la «Société»),

en vertu du mandat lui ayant été conféré par les résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société le 10 juin 2014 suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (l'«AGE»), une copie de l'AGE, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le comparant a requis le notaire soussigné d'enregistrer les déclarations suivantes:

I. Le capital social émis de la Société est actuellement fixé à quatre cent vingt millions douze mille cinq cents euros (EUR 420.012.500,-) divisé en quarante-deux milliards un million deux cent cinquante mille (42.001.250.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et entièrement libérées.

II. L'AGE a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq euros et soixante-cinq centimes (EUR 39.491.125,65) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt millions douze mille cinq cents euros (EUR 420.012.500,-) à quatre cent cinquante-neuf millions cinq cent trois mille six cent vingt-cinq euros et soixante-cinq centimes (EUR 459.503.625,65) (l'«Augmentation de Capital»), sous réserve de la réalisation de la condition suspensive de la délivrance par un représentant des courtiers de l'offre au public de titres financiers de Ontex Group NV du certificat bancaire certifiant que les revenus relatifs à l'augmentation de capital en numéraire (en relation avec l'offre au public de titres financiers de Ontex Group NV) sont déposés sur le compte bancaire bloqué de Ontex Group NV conformément à l'article 600 du Code des Sociétés Belge (la «Condition Suspensive») et prenant effet lors de la satisfaction de cette condition suspensive.

III. Dominique Le Gal et Pedro Fernandes das Neves, agissant en leur qualité de mandataires spéciaux de la Société en vertu du mandat qui leur a été octroyé par des résolutions adoptées par l'AGE, ont pris, dans une décision en date du 30 juin 2014, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, les décisions suivantes:

(i) Il a été DÉCIDÉ de confirmer que la Fixation du Prix est fixée à dix-huit euros (EUR 18,-) par action de Ontex Group NV le 24 juin 2014 et que la Condition Suspensive a été satisfaite;

(ii) Il a été DÉCIDÉ de confirmer, avec prise d'effet à la date du présent acte, l'augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente-neuf millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-cinq euros et soixante-cinq centimes (EUR 39.491.125,65) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt millions douze mille cinq cents euros (EUR 420.012.500,-) à quatre cent cinquante-neuf millions cinq cent trois mille six cent vingt-cinq euros et soixante-cinq centimes (EUR 459.503.625,65);

(iii) Il a été DÉCIDÉ de confirmer, avec prise d'effet à la date du présent acte, l'émission des trois milliards neuf cent quarante-neuf millions cent douze mille cinq cent soixante-cinq (3.949.112.565) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

(iv) Il a été DÉCIDÉ de confirmer, avec prise d'effet à la date du présent acte, la souscription et le paiement de trois milliards neuf cent quarante-neuf millions cent douze mille cinq cent soixante-cinq (3.949.112.565) parts sociales nouvelles par les souscripteurs tels que listés ci-dessous et de confirmer le montant final du montant total de la prime d'émission payé dans le cadre de l'Augmentation de Capital à trente-cinq millions neuf cent un mille cinq cent quatre-vingt-six Euros (EUR 35.901.586,-):

(i) Michael Teacher, un milliard cent quatre-vingt-neuf millions trois cent vingt-quatre mille trois cent dix-huit (1.189.324.318) parts sociales nouvelles;

(ii) Christopher Parratt, huit cent sept millions neuf cent quarante-et-un mille quatre cent cinquante-deux (807.941.452) parts sociales nouvelles;



- (iii) Leigh Harrison, trois cent quarante-quatre millions six cent soixante-et-onze mille cent douze (344.671.112) parts sociales nouvelles;
- (iv) Peter Whitehead, cent cinquante millions cent quatre-vingt-cinq mille six cent cinquante (150.185.650) parts sociales nouvelles;
- (v) Haim Ezer, cent quatre-vingt-quatre millions six cent cinquante-huit mille cent trente-cinq (184.658.135) parts sociales nouvelles;
- (vi) Thierry Navarre, trois cent treize millions quarante-deux mille deux cent soixante-deux (313.042.262) parts sociales nouvelles;
- (vii) Annick De Poorter, cent cinquante-six millions cinq cent vingt mille six cent soixante (156.520.660) parts sociales nouvelles;
- (viii) Arnauld Demoulin, cent cinquante-six millions cinq cent vingt mille six cent soixante (156.520.660) parts sociales nouvelles;
- (ix) Martin Gaertner, cent soixante-et-onze millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent trois (171.798.603) parts sociales nouvelles;
- (x) Özgür Akyildiz, soixante-et-onze millions sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent trente-cinq (71.791.435) parts sociales nouvelles;
- (xi) Philippe Lachaise, quarante millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent onze (40.594.411) parts sociales nouvelles;
- (xii) Martin Harwood, cent onze millions neuf cent soixante-quinze mille sept cent sept (111.975.707) parts sociales nouvelles;
- (xiii) Miguel Angel Gonzalez Rodriguez, trente-six millions deux cent quatre vingt-treize mille cent vingt-neuf (36.293.129) parts sociales nouvelles;
- (xiv) Steven Vandenberghe, cent sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-deux (107.594.282) parts sociales nouvelles;
- (xv) Jiri Lukes fifty-two, cinquante-deux millions quatre cent soixante-quatorze mille trois cent vingt-deux (52.474.322) parts sociales nouvelles;
- (xvi) Juergen Preusche, vingt-huit millions six cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-trois (28.649.443) parts sociales nouvelles;
- (xvii) Xavier Lambrecht, vingt-cinq millions soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-quatre (25.076.984) parts sociales nouvelles.

(v) Il a été DÉCIDÉ de confirmer, avec prise d'effet à la date du présent acte, l'allocation des trois milliards neuf cent quarante-neuf millions cent douze mille cinq cent soixante-cinq (3.949.112.565) parts sociales nouvelles aux souscripteurs conformément aux souscriptions décrites ci-dessus;

(vi) Il a été DÉCIDÉ au nom et pour le compte de GS Capital Partners VI Fund, L.P., TPG VI Ontario 1 AIV, L.P., GSCP VI Parallel Whitlabel S LLC, TPG Ontario 2 B, L.P., GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., TPG FOF VI SPV, L.P., GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, Whitehaven A S.à.r.l., Whitehaven B S.à.r.l., et des souscripteurs à l'Augmentation de Capital, de valider les transferts suivants de parts sociales de la Société: (i) le transfert de toutes les parts sociales émises de la Société de GS Capital Partners VI Fund, L.P., TPG VI Ontario 1 AIV, L.P., GSCP VI Parallel Whitlabel S LLC, TPG Ontario 2 B, L.P., GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., TPG FOF VI SPV, L.P., GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG à Whitehaven A S.à r.l. à compter du 25 juin 2014, (ii) le transfert subséquent de toutes les parts sociales émises de la Société de Whitehaven A S.à r.l. à Whitehaven B S.à r.l. à compter du 25 juin 2014, et (iii) le transfert subséquent de toutes les parts sociales émises de la Société de Whitehaven B S.à r.l. et des souscripteurs de l'Augmentation de Capital à Ontex Group NV avec prise d'effet à la date du présent acte.

(vii) Il a été DÉCIDÉ de confirmer l'entrée en vigueur des statuts modifiés de la Société tels que précisés dans les résolutions de l'AGE, étant précisé que le montant du capital social et le nombre de parts sociales doivent être déterminés comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent cinquante-neuf millions cinq cent trois mille six cent vingt-cinq Euros et soixante-cinq centimes (EUR 459.503.625,65) divisé en quarante-cinq milliards neuf cent cinquante millions trois cent soixante-deux mille cinq cent soixante-cinq (45.950.362.565) de parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»).»

IV. En conséquence de ce qui précède, l'Augmentation de Capital a pris effet à la date du présent acte et les statuts de la Société ont été refondus et doivent dorénavant être rédigés comme suit:

#### **«Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Ontex I S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert moyennant vente, échange ou autrement de titres, bons, obligations, billets à ordre et autres valeurs de toutes sortes; la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et la fourniture de services (de quelque description que ce soit) à toute group company.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et peut fournir toute assistance par voie d'octroi de sûretés, d'octroi de prêts, de garanties ou autres services financiers ou de conseil des succursales ou à des filiales. La Société peut emprunter sous toute forme (y compris, sans limitation, les emprunts obligataires, obligations et autres instruments de dette).

En général, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle, qu'elle estimera utile afin d'atteindre et réaliser son objectif.

SOUS RESERVE, TOUJOURS, que la société ne conclut aucune transaction pouvant constituer une activité réglementée d'ordre financier ou exiger une licence commerciale au titre de la législation luxembourgeoise sans être dûment autorisée par cette dernière.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent cinquante-neuf millions cinq cent trois mille six cent vingt-cinq Euros et soixante-cinq centimes (EUR 459.503.625,65) divisé en quarante-cinq milliards neuf cent cinquante millions trois cent soixante-deux mille cinq cent soixante-cinq (45.950.362.565) de parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»).

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les parts sociales peuvent être divisées en plusieurs catégories de parts sociales.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. BONNEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2014. LAC/2014/30774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105196/731.

(140124629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

### Luxma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.073.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 2 juin 2014 que:

- Monsieur Max GALOWICH a été nommé Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014103324/16.

(140121609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.645.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 11 juillet 2014.*

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, M. Jérôme Geier, résident professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en remplacement de M. Eric Scussel, démissionnaire avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Feeder S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2014103577/16.

(140122030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**ArcelorMittal Belval & Differdange, Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.983.

—  
Le Conseil d'administration du 20 juin 2014 a pris acte de la démission de Monsieur Nico REUTER, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'administration a décidé de coopter Monsieur Alex NICK, avec adresse au 66 rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette, comme membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Nico REUTER. Monsieur Alex NICK achèvera le mandat de Monsieur Nico REUTER qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en 2015.

La cooptation de Monsieur Alex NICK est sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103753/16.

(140124178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**APF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.105.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103782/10.

(140124414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**in-edit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.714.

*Cession de parts sociales*

En date du 15 juillet 2014, la société Ib Graf Business Solutions S.A., établie et ayant son siège social à B-4040 Herstal, 27, rue d'Abhooz, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0806.286.368, propriétaire de 50 parts sociales de la société IN-EDIT S.à R.L.:

cède les CINQUANTE (50) parts sociales qu'elle détient à Monsieur Francisco MOREIRA né le 17 octobre 1975 à Thionville, demeurant à F-57310 Bousse, 1, rue Claude Monet.

Il en résulte que:

- Monsieur Francisco MOREIRA est seul et unique associé de la société IN-EDIT SARL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103730/16.

(140124784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Windermere Private Placement I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Juillet 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2014102732/13.

(140123486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**3P (L) Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.768.

*Extrait de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juillet 2014*

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- PricewaterhouseCoopers.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102762/14.

(140122560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---

**352 Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 74.803.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014102763/10.

(140122959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

---